

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/761 du 16/8/1982
Fortant versement, reclassement et
nomination de Monsieur KOUHALA Georges
Marcel, Agent Technique Principal de 5° échelon, des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP DU 21.6.58 portant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198 du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
Vu le décret n° 67/50/FP du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière et reclassement ;
Vu le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements initiaux des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant décollage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 5520/MSAS/DGSP/DSAF.SP.5 24 du 11.8.81 portant promotion au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres de la Catégorie B, des Services Sociaux (Santé Publique) ;
Vu l'arrêté N° 646/MESCA/DO/D22 du 8.2.77 portant attribution renouvellement et suppression des bourses d'Etudes en France ANNÉE Universitaire 76-77 ;
Vu la demande de l'intéressé en date du 13.10.81
Vu la lettre N° 4023/DGSP /DSAF du 12.11.81 du Directeur Administratif et Financier de la Direction Générale de la Santé Publique

D.B.

C.F.

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets 73.143 du 24.4.73 et 65.50 du 16.2.65 susvisés, Monsieur KOEHAL Georges Marcel, Agent Technique Principal de 5^e Echelon, indice 820, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de Médecine et d'Epidémiologie Tropicale, et du Diplôme de Médecine Tropicale (Santé dans le monde), délivrés par l'Université de Paris VI et l'Institut de Médecine (Fondation Léon Léa); est versé dans les cadres Administratifs de la Santé, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé par Assimilation Administrateur de Santé (Biologiste Epidémiologiste) de 1^{er} échelon, indice 830-

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20.11.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Août 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,
Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,


Colonel Louis SILVAIN KOMA.-

Le Ministre des Finances,


Pierre-Damien BOUESOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Itihé Ometoumba LITOUEDJOU.-


Bernard COMBO MATSIANA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/FP.....3
D.B.....3
D.B.....1
MSAS.....3
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
DGSP.....3
SGCM/BC.....2